

Directive relative à la sécurité des ouvrages d'accumulation

Partie E: Plan en cas d'urgence

Règlement en cas d'urgence

Analyse des dangers – bases

Alex Scheiwiller, Risk&Safety AG

Thèmes

1. But de l'analyse des dangers
2. Marche à suivre
3. Utilisation des résultats

But de l'analyse des dangers (1/2)

Contexte

- Stratégie d'urgence définie dans ses principes
- Mesures en vue de la maîtrise des cas d'urgence consignées

Objectif

- Vérification de la robustesse des mesures prévues

Réponse à des questions

- Qu'est-ce qui peut entraver la maîtrise des cas d'urgence?
- Quelles mesures doivent être prises ou prévues pour contourner les obstacles?

But de l'analyse des dangers (2/2)

Principaux domaines de la maîtrise des cas d'urgence

- Accès à tous les emplacements qui doivent pouvoir être atteints en cas d'urgence

Emplacements: p. ex. barrages, postes d'observation, stations de mesure, postes de déclenchement du dispositif d'alarme-eau, principaux locaux techniques (p. ex. salle de commande des organes de décharge)

- Organes de réglage et de décharge

Alimentation en énergie et commande des vannes

- Communication

Moyens et modes de transmission de l'alarme à la population sous la responsabilité de l'exploitant; liaisons au sein de l'organisation d'urgence et avec les postes externes (en particulier CE pol. cant.)

Marche à suivre étape 1:

Éléments de la maîtrise des cas d'urgence

Vue d'ensemble des principaux éléments de la maîtrise des cas d'urgence pour les domaines «accès», «organes de réglage et de décharge», «communication»

- Tableau récapitulatif et représentations cartographiques
 - Description des voies d'accès et des voies alternatives vers les emplacements à atteindre en cas d'urgence (catégories de routes, moyens de transport)
 - Description des possibilités de commande, de l'alimentation en énergie, des moyens et des modes de communication, ainsi que des redondances correspondantes

Marche à suivre étape 2: Identification du danger

Identification des dangers qui perturbent les éléments de la maîtrise des cas d'urgence examinés

- Dangers à prendre en compte: dangers naturels, dangers techniques ou dangers provoqués par des interventions de tiers (catalogue des dangers: cf. p. ex. la directive)
- Evaluation de la pertinence du danger: appréciation de la zone et de l'ampleur de l'impact ainsi que des conditions de la survenance du danger
- Bases: cartes de dangers, évaluation par des géologues, statistiques, hypothèses pour le dimensionnement, etc.
- Liste des dangers non significatifs; pour les dangers significatifs, description de scénarios et des restrictions possibles

Marche à suivre étape 3:

Mesures / planifications prévisionnelles

Vérifier si les mesures / planifications prévisionnelles définies sont suffisantes et, si nécessaire, les compléter / préciser

- Lister les mesures planifiées en rapport avec chaque restriction possible des différents scénarios
- Vérifier si les mesures
 - ne sont pas elles-mêmes perturbées par l'événement
 - peuvent être mises en œuvre à temps et déployer les effets escomptés
- Si nécessaire, définir des mesures alternatives
- Vue d'ensemble des mesures définies et de celles encore à développer

Utilisation des résultats

Intégration des dangers / événements significatifs et des mesures correspondantes dans la stratégie d'urgence ou mise en oeuvre de mesures techniques ou constructives

- Ajout de compléments aux fiches des tâches (dossier d'engagement) ou établissement de fiches supplémentaires pour certains dangers / événements
- Etablissement de check-listes, par exemple
 - des consignes sur les manières possibles de procéder lors d'événements spécifiques (planification prévisionnelle)
 - préparation de directives pour la manipulation / mise en service de moyens de substitution